

Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 25 Septembre 2013

Présents :

- Mmes S.BARKE, V.HAITCE, M.PETIT ANORO, C. BOUIN.
- Mrs P.DUVERT, J.L.ROBERT, V. MERLE, J.L LEBLANC, P.ROBERT, S. SCHAAK.

Absents :

- T. RODRIGUES.
- J. SAVONNET.
- P. LACROIX.
- K. RAMON.

Procuration :

R.GUILLEN a donné procuration à M. PETIT ANORO.

Secrétaire de séance : P.DUVERT

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 18 septembre 2013
- Approbation du compte rendu du conseil du 3 juillet 2013
- Vote sur la modification des statuts du SICOVAL
- Vote sur la Charte Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- Manifestation « Itin'errances »
 - * Choix du partenaire CRICAO
 - * Création de la régie de recette permanente
 - * Convention de partenariat avec Clermont-Le- Fort
- Remise en concurrence du contrat groupe CDG 31
- Point sur le personnel communal
- Présentation de la redevance incitative déchets
- Point sur la procédure d'élaboration du PLU
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 19h10

1) Approbation du compte rendu du conseil du 18 septembre 2013.

Il s'agit d'un constat de carence car en l'absence de quorum lors de la réunion du 18 septembre le conseil n'a pas pu avoir lieu. L'absence de quorum a entraîné la convocation d'une nouvelle réunion du conseil aujourd'hui 25 septembre 2013.

2) Approbation du compte rendu du conseil du 3 juillet 2013.

Les différents échanges ont permis d'intégrer dans ce compte rendu les remarques des participants à la réunion du conseil du 3 juillet 2013.

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du conseil du 3 juillet 2013.

Vote : à l'unanimité.

3) Vote de la modification des statuts du SICOVAL.

Les statuts de l'intercommunalité du Sicoval évoluent. La modification importante porte sur la réduction du nombre de représentants. Le conseil de communauté est actuellement composé de 129 membres. Les nouveaux statuts prévoient de réduire ce nombre à 76.

La commune de Goyrans qui dispose de 2 sièges actuellement et ne disposera plus que d'un seul siège à compter de la prochaine élection. Les petites communes bénéficient de la règle d'un siège par commune de moins de mille habitants.

Monsieur le Maire propose d'adopter la modification des statuts du Sicoval

Vote : à l'unanimité.

4) Charte Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Nous rappelons que l'activité des actions CISPD est connue notamment par rapport à la veille sur les ramiers le long de l'Ariège à Clermont Le fort. Mais d'autres activités de prévention comptent notamment parmi les missions telles que : La prévention routière, la prévention de la délinquance, la prévention vis à vis des conduites à risques.

La thématique de la sécurité et de la prévention de la délinquance s'est traduite par des initiatives au niveau communal. En début de mandat notre municipalité a organisé deux rencontres ouvertes au public.

Les actions CISPD se complètent par les missions suivantes : Le vivre ensemble et le cadre de vie, la prévention des atteintes aux biens et aux personnes ainsi que l'aide juridictionnelle.

A notre niveau, en tant que représentants de la municipalité, nous pouvons être appelés à faire des médiations par exemple pour traiter des questions de voisinage mais nous rappelons que les animateurs du CISPD sont à même d'assurer ce rôle.

En 2012, la révision de la charte a permis d'actualiser les missions de prévention sur la base d'un état des lieux en consultant en particulier les communes et autres partenaires dont la gendarmerie et les associations. Un travail autour de plusieurs ateliers a permis d'actualiser les missions de chaque thématique sur la base d'un retour d'expérience et de proposer un nouveau document pour la période 2012-2015. La charte a été adoptée en conseil de communauté en mars 2012. La brochure CISPD a été publiée en juillet 2012. Le document est consultable en ligne depuis cette période.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire propose d'adopter la Charte Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2012-2015.

Vote : Pour 10, Contre 0, 1 abstention.

5) Manifestation « Itin'errances ».

La quatrième édition du festival Itin'errances s'est déroulée le premier week-end de septembre. Les artistes ont une fois de plus su nous faire découvrir notre environnement sous un autre angle et « poétiser la nature ».

Sur le plan économique, « Itin'errances » a bénéficié de l'aide à la diffusion. Trois délibérations sont nécessaires pour pouvoir en recevoir le versement. Ainsi notre commune doit se prononcer sur le choix du partenaire CRICAO, association qui a assuré la coordination artistique et une grosse part de la logistique. Le conseil municipal doit se prononcer sur la création d'une régie de recette permanente et également sur la mise en place d'une convention de partenariat avec la commune de Clermont Le Fort. En effet, Clermont Le Fort a pris en charge un des concerts pour permettre d'équilibrer le budget.

Aujourd'hui « Itin'errances » prend une dimension nouvelle intercommunale. Cette manifestation s'est ouverte aux communes du SICOVAL qui sont impliquées dans le projet de Réserve Naturelle Régionale au travers de l'association ConfluenceS Garonne Ariège. Ainsi cette année, Clermont Le Fort, Lacroix Falgarde, Vieille Toulouse et Goyrans ont accueilli les animations et les spectacles d'« Itin'errances ».

Robert Guillen et Martine Petit Anoro ont été très actifs dans l'animation artistique de cette quatrième édition. Mais le festival « Itin'errances » grandit et doit passer à une vitesse supérieure. La cinquième édition devrait commencer à se préparer dès cet automne.

Monsieur le Maire propose de passer au vote des trois délibérations qu'il vient d'exposer:

- Choix du partenariat avec CRICAO,
- Création d'une régie de recette permanente
- Convention de partenariat avec la commune de Clermont le Fort.

Vote : à l'unanimité.

6) Remise en concurrence du contrat groupe CDG 31.

Le nouveau contrat groupe a été attribué à AXA France et au courtier GRAS SAVOYE pour une durée de 4 ans. Le centre de gestion (CDG 31) a ouvert le contrat à toutes les collectivités comprises dans le périmètre territorial. Celles qui le souhaitent, peuvent adhérer à ce contrat groupe. Sur la commune de Goyrans, 6 personnes salariées sont concernées par ce changement de prestataire et de services. Ce service d'assurance apporte en particulier un complément de versement de salaire en cas d'arrêt de travail du salarié dans certaines conditions. La prise en charge de cette assurance représente une somme modeste répartie entre la commune et l'employé territorial.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au contrat groupe CDG 31.

Vote : à l'unanimité.

7) Point sur le personnel.

L'exposé concerne la souscription d'une assurance volontaire pour compenser la perte de salaire en cas de demi-traitement lors d'une période de maladie d'un agent. La proposition de délibération porte sur l'engagement de la Mairie à participer à la souscription de cette assurance volontaire à hauteur de 5 euros par agent et par mois.

Vote : à l'unanimité.

Sabrina Bajou, est actuellement en contrat pour effectuer des travaux d'entretien et de garderie à l'école élémentaire. Les besoins occasionnels sont devenus permanents ainsi Monsieur le maire propose de créer un poste permanent d'agent technique de 2ème classe affecté à l'école et cela pour une durée hebdomadaire de 18 heures à compter du 1^{er} novembre si les formalités administratives le permettent
Vote : à l'unanimité

8) Présentation de la redevance incitative déchets.

Une consultation va concerner tous les habitants de toutes les communes bénéficiant du service de ramassage des déchets ménagers à domicile.

Celle-ci vise à prendre l'avis des usagers dans la perspective de la mise en place de la redevance incitative.

Aujourd'hui, la production de déchets en France est de 230 kg en moyenne par an et par habitant. Sur le territoire de l'intercommunalité cette moyenne est de 197 kg.

La redevance incitative vise à inciter à réduire le volume de déchets par modulation des tarifs. La tarification individualisée de ce service se fera en fonction du nombre de ramassages et du volume des containers de déchets. L'utilisateur aura la possibilité de bénéficier du service de ramassage hebdomadaire. Mais ceux qui sortiront moins souvent leurs containers bénéficieront d'une redevance plus faible.

9) Point sur la procédure d'élaboration du PLU.

Au cours de l'été, le projet de PLU est passé avec succès devant les commissions eaux et assainissement et aménagement et habitat du Sicoval. Les avis donnés par les élus ont été favorables.

Les personnes publiques associées dont les services de l'état doivent répondre d'ici au 15 octobre.

Ensuite se déroulera l'enquête publique qui sera animée par un commissaire enquêteur. Le dossier PLU sera consultable. Un registre sera mis à disposition du public et il y aura la possibilité de prendre rendez-vous pour faire part de ses propres observations. Les modalités détaillées de concertation seront précisées avant le début de l'enquête. La procédure de concertation aura une durée minimum d'un mois.

20h 35 Départ de Mme S ;Barke.

10) Questions diverses.

10-1) Un relais tri vêtements est mis en place à proximité de la salle des fêtes. Il est ouvert à toutes et tous. Les vêtements déposés sont recyclés pour être réutilisés ou pour rentrer comme matière première dans la filière de recyclage tel que la production d'isolants thermiques pour l'habitat.

10-2) L'association CAMINAREM s'est proposée pour débroussailler les sites « d'Itin'errances ». Cette association demande que nous lui prêtions la salle des fêtes.

Monsieur Le maire propose d'accorder à CAMINAREM le prêt de la salle des fêtes.

Vote : à l'unanimité.

10-3) Délibération pour la modification des concessions dans le secteur paysagé.

La concession est fixée à 548,82 Euros

Vote : à l'unanimité

10-4) Bref bilan de rentrée scolaire 2013-2014 à l'école maternelle intercommunale des coteaux de l'Ariège (SIEMCA).

A l'école maternelle cette rentrée a été marquée par la fermeture d'une classe.

La maternelle passe de 3 classes à 2 classes. Cette fermeture ne devait pourtant pas avoir lieu dans la mesure où 58 enfants devaient faire leur rentrée. Début du mois de septembre 2013, 56 enfants sont

rentrés en classe parmi lesquels il y avaient 2 « petits » qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des effectifs. 2 enfants sont partis dans le secteur privé. L'effectif de référence est tombé à 54 soit inférieur à la limite de 55. L'inspecteur d'académie a décidé de fermer une classe.

Bien que 3 assistantes maternelles soient concernées par cette fermeture, le SIEMCA a décidé de réaménager leurs horaires sans procéder à la suppression d'emploi.

Fin de la réunion : 20 h 50.

Le maire

Les conseillers

L. Poteau
S. Barthe

[Signature]
[Signature]

[Signature]

[Signature]
[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

